

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**12 FEVRIER 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Tarif de rémunération  
des vacations pour les  
personnels extérieurs aux  
services de la Ville lors  
des élections**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 février 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 16 février 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 février 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quinze, le 12 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 février deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND\*, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Madame LIBESKIND (sauf pour le dossier 15 A 00, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014, le Comptendu des Actes Administratifs, les dossiers 15 A 01a, 15 A 01b, 15 A 02a, 15 A 02b, 15 A 03a, 15 A 03b)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PERICARD à Monsieur LAMY  
Madame LANGE à Madame MACE  
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIRABELLI

**N° DE DOSSIER** : 15 A 11

**OBJET** : TARIF DE RÉMUNERATION DES VACATIONS POUR LES PERSONNELS  
EXTÉRIEURS AUX SERVICES DE LA VILLE LORS DES ÉLECTIONS

**RAPPORTEUR** : Madame CERIGHELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des opérations électorales, la Ville de Saint-Germain-en-Laye dispose de 29 bureaux de vote sur l'ensemble de son territoire. Chaque bureau nécessite la présence de deux agents, l'un en qualité de chef de secteur, l'autre en qualité de secrétaire.

Pour l'essentiel, ces bureaux de vote sont tenus par des agents municipaux, mais il peut être nécessaire de compléter ces équipes par des agents extérieurs expérimentés. Il s'agit alors d'un engagement temporaire dans le cadre d'une vacation pour la journée d'élection.

Il convient de déterminer le taux de rémunération de ces vacations, considérant qu'il s'agit d'un travail le dimanche et que les opérations électorales peuvent durer jusqu'à 15 heures consécutives, puisque ces personnels assurent l'ouverture du bureau de vote jusqu'à la proclamation des résultats.

Les agents de la Ville étant rémunérés 25 € par heure dans le cadre des opérations électorales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un taux similaire pour les agents extérieurs à la Ville.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le taux de 25 € par heure pour la rémunération des agents extérieurs aux services de la Ville dans le cadre des opérations électorales et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents d'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye